

« plusieurs confréries, depuis les Chartreux de Paris
« jusqu'à Notre-Dame-de-Chartres, d'où il revint en deux
« jours à Paris. »

Henri III institua à Paris une confrérie de Pénitents, sous le titre de *l'Annonciation de Notre-Dame* ; tous les favoris du roi et tous les seigneurs de la cour en firent partie, et ils paraissaient dans les processions revêtus de l'habit de Pénitents, à l'exemple du roi. (Le grand Vocabulaire.)

Les sociétés de pénitents semblaient être devenues une espèce de mode ; cependant, d'après Brossette (Eloge de Lyon, p. 423), il paraîtrait que le public lyonnais n'avait pas pour cette institution une bien grande admiration : « il y a dans Lyon, dit-il, plusieurs confréries de Pénitents dont les exercices tendent plutôt à l'édification particulière de ceux qui composent ces pieuses assemblées qu'à l'utilité publique. »

Je suis de l'avis de Brossette, qui écrivait en 1744, et ces fantaisies me sembleraient plus ridicules que religieuses ; mais je ne veux pas attaquer certaines cérémonies, quoique exagérées, car je préfère encore ces exagérations à l'absence complète de toute idée religieuse. Le règne des communards à Paris me donne parfaitement raison. La première condition de la tranquillité consiste dans la propagation de la morale, et cette propagation ne peut avoir lieu sans chercher un appui dans l'idée religieuse.

Voici la liste des huit chapelles de Pénitents donnée par l'almanach de 1789 : 1° Notre-Dame-du-Confalon (1).

(1) Confrérie du Confalon, établie à Rome au XIII^e siècle. Son but était la délivrance des chrétiens captifs des Musulmans ; elle prit le nom italien de *Confalone*, qui signifie un étendard, une bannière, sur laquelle la Sainte-Vierge était représentée. Saint Bonaventure régla les prières que